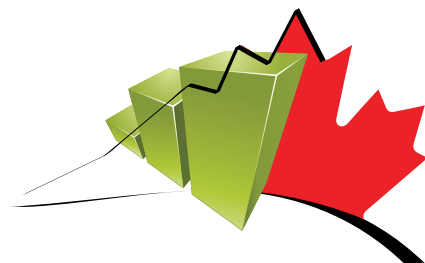


Rapports économiques et sociaux

Travailleurs étrangers temporaires dans le secteur des soins de santé : caractéristiques, transition vers la résidence permanente et maintien en emploi dans l'industrie

par Yuqian Lu et Feng Hou

Date de diffusion : le 27 août 2025



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par la ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Industrie, 2025

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Travailleurs étrangers temporaires dans le secteur des soins de santé : caractéristiques, transition vers la résidence permanente et maintien en emploi dans l'industrie

par Yuqian Lu et Feng Hou 

DOI : <https://doi.org/10.25318/36280001202500800002-fra>

Résumé

Les travailleurs étrangers temporaires (TET) jouent un rôle de plus en plus important dans la lutte contre les pénuries de main-d'œuvre du secteur canadien des soins de santé. La présente étude, qui repose sur les données d'une base de données administratives longitudinales intégrées, porte sur le nombre de TET en emploi dans ce secteur depuis 2000 ainsi que sur leurs caractéristiques. L'étude permet également de suivre leur transition vers la résidence permanente et d'analyser le pourcentage de personnes demeurant dans le secteur après avoir obtenu la résidence permanente.

Le nombre de TET dans le secteur des soins de santé a considérablement augmenté, passant de 3 200 en 2000 à 57 500 en 2022. Au début des années 2000, la plupart des TET possédaient un permis de travail lié à une profession dans le domaine de la santé et étaient principalement en emploi dans les services de soins de santé ambulatoires ou dans les hôpitaux. Depuis 2010, on observe un plus grand nombre de titulaires d'autres permis de travail (permis de travail liés à une profession dans un domaine autre que celui de la santé ou permis de travail ouverts) parmi les TET du secteur des soins de santé, et une proportion croissante d'entre eux sont en emploi dans les établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes. Depuis 2017, l'Inde dépasse les Philippines et est le principal pays d'origine des TET du secteur des soins de santé. Par ailleurs, les TET sont désormais davantage concentrés en Ontario, en Colombie-Britannique et au Québec.

Les cohortes de TET plus récentes ont affiché des taux de transition vers la résidence permanente plus élevés. Cinq ans après avoir commencé à travailler dans le secteur des soins de santé, 54,5 % des personnes dans la cohorte de 2000 à 2004 ont obtenu la résidence permanente, comparativement à 59,6 % de celles dans la cohorte de 2010 à 2014. Un an après la transition vers la résidence permanente, près des deux tiers des TET travaillaient toujours dans le secteur des soins de santé. De plus, les taux de maintien en emploi dans l'industrie étaient plus élevés chez ceux qui possédaient auparavant un permis de travail lié à une profession de la santé que chez les titulaires d'autres permis.

Auteurs

Yuqian Lu et Feng Hou travaillent à la Division de l'analyse et de la modélisation économiques et sociales au sein de la Direction des études analytiques et de la modélisation à Statistique Canada.

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier Huda Masoud, Katie Scrim, Heejae Yang et Marc Frenette pour leurs conseils et leurs commentaires concernant une version antérieure du présent article.

Introduction

Le système de soins de santé du Canada fait face depuis longtemps à des défis en matière de maintien des niveaux de dotation adéquats pour répondre à la demande croissante en services de soins de santé, et les enjeux se sont intensifiés depuis le début de la pandémie de COVID-19, en 2020. Selon l'Enquête sur les postes vacants et les salaires, au quatrième trimestre de 2024, le taux de postes vacants était de 5,6 % dans les hôpitaux et de 5,0 % dans les établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes, comparativement au taux moyen de 2,9 % pour l'ensemble des industries (Statistique Canada, 2024a). De plus, 19 % des employés des professions du domaine de la santé (sauf les gestionnaires) ont fait des heures supplémentaires en 2024; cette proportion était particulièrement élevée chez les professionnels des soins infirmiers et les professionnels paramédicaux, s'élevant à 25 % (Statistique Canada, 2024b).

Pour combler la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur des soins de santé, le gouvernement du Canada recrute activement des travailleurs de la santé formés à l'étranger. Les mesures récentes comprennent de nouveaux volets dédiés aux travailleurs de la santé dans le cadre du Projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique, soit une série d'invitations pour qu'ils présentent une demande de résidence permanente et une politique publique temporaire visant à faciliter la délivrance de visas de résident permanent pour les médecins (Gouvernement du Canada, 2023). Le Plan des niveaux d'immigration 2025-2027 du gouvernement accorde également la priorité aux résidents temporaires et permanents possédant des titres et une expérience en matière de soins de santé (Gouvernement du Canada, 2024b).

En plus d'accorder la priorité en matière d'immigration aux travailleurs étrangers de la santé, les programmes de permis de travail temporaires et d'autres programmes de résidents temporaires jouent un rôle de plus en plus important pour combler les pénuries de main-d'œuvre dans les soins de santé, même si la présence de travailleurs étrangers temporaires (TET) dans ce secteur était relativement inférieure à celle d'autres secteurs industriels (Lu et Hou, 2023). Non seulement les TET ont temporairement comblé les pénuries de main-d'œuvre pour réduire le fardeau du personnel des soins de santé surchargé au Canada, mais bon nombre d'entre eux ont également demandé la résidence permanente par la suite. Par conséquent, les TET peuvent contribuer à long terme à l'effectif canadien des soins de santé pour aider à assurer un fonctionnement plus harmonieux du système de soins de santé.

En tirant parti de données administratives intégrées du Fichier des résidents non permanents et du Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre, la présente étude porte sur les TET qui travaillaient dans le secteur des soins de santé¹ au Canada. Dans la présente étude, les TET désignent les personnes de l'extérieur du Canada qui possédaient un statut de résident temporaire valide et qui gagnaient un revenu rémunéré dans le secteur des soins de santé au Canada².

Dans la présente étude, on examine d'abord le nombre de TET ayant travaillé dans le secteur des soins de santé entre 2000 et 2022 ainsi que leurs caractéristiques. L'analyse permet de suivre de plus près les taux de transition vers la résidence permanente des TET et le pourcentage de personnes demeurant dans le secteur des soins de santé après l'obtention de cette résidence permanente. Ce faisant, l'étude tient compte des variations selon le type de permis, la province de travail et le pays d'origine. La

-
1. Dans le cadre de la présente étude, le secteur des soins de santé comprend les codes à trois chiffres suivants du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de 2022 : 621 (services de soins de santé ambulatoires), 622 (hôpitaux) et 623 (établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes). Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la page [SCIAN 2022 version 1.0 — 62 — Soins de santé et assistance sociale — Secteur](#).
 2. Si un travailleur a perçu un revenu d'emploi de plusieurs groupes de l'industrie des soins de santé, l'enregistrement comportant les gains les plus élevés est conservé.

compréhension de cette dynamique peut orienter les politiques et les stratégies visant à répondre efficacement aux besoins du marché du travail.

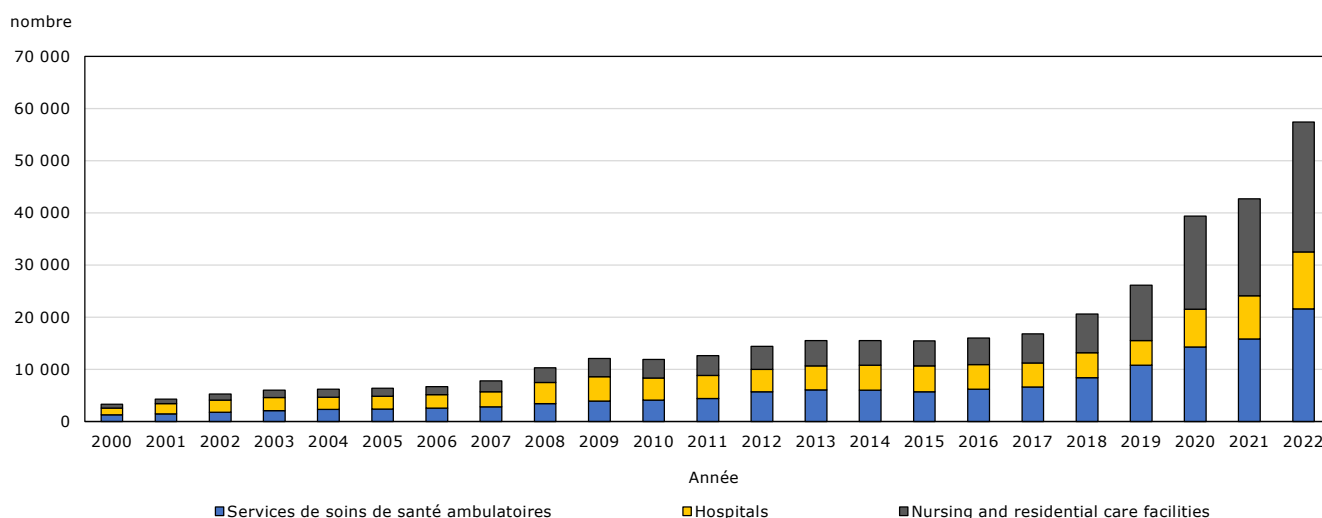
Le nombre de travailleurs étrangers temporaires dans le secteur des soins de santé a considérablement augmenté pendant la pandémie de COVID-19

Le nombre de TET dans le secteur des soins de santé a considérablement augmenté de 2000 à 2022. En 2000, 3 200 TET travaillaient dans le secteur des soins de santé. En 2022, la dernière année pour laquelle des données sont disponibles, ce nombre était 17 fois plus élevé, s'élevant à 57 500 (graphique 1).

La croissance du nombre de TET dans ce secteur s'est accélérée au cours des années précédant la pandémie. Le début de la pandémie a accéléré davantage le taux de croissance, et le nombre de TET dans le secteur des soins de santé a augmenté de 50 %, passant de 26 100 travailleurs en 2019 à 39 300 en 2020.

Graphique 1

Nombre de travailleurs étrangers temporaires dans le secteur des soins de santé, 2000 à 2022



Source : Statistique Canada, Fichier des résidents non permanents et Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre.

Depuis la fin des années 2000, les tendances divergent dans les trois sous-secteurs. Le nombre de TET travaillant dans les hôpitaux est demeuré stable, fluctuant de 4 000 à 5 000 jusqu'en 2019, avant d'augmenter fortement de 50 % pour atteindre plus de 7 000 en 2020, lorsque la pandémie de COVID-19 touchait le pays. En revanche, le nombre de TET dans les services de soins de santé ambulatoires ainsi que dans les établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes a augmenté continuellement tout au long des années 2010, et il y a eu de fortes augmentations après 2019.

En 2022, les TET représentaient 3,0 % de l'effectif total des services de soins de santé ambulatoires, 1,2 % de l'effectif des hôpitaux et 4,9 % de l'effectif des établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes. De plus, les TET étaient plus présents dans certains groupes de l'industrie, comme les services de soins de santé à domicile (un groupe de l'industrie découlant des services de soins de santé ambulatoires), où leur proportion a atteint 7,9 %.

Les principaux programmes de recrutement de travailleurs étrangers temporaires dans le secteur des soins de santé ont évolué au fil du temps

Les résidents temporaires ont habituellement besoin d'un permis de travail pour travailler au Canada. Il existe deux programmes de permis de travail : le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et le Programme de mobilité internationale (PMI). Le premier vise à combler des pénuries de main-d'œuvre temporaires qui ne peuvent être comblées par des Canadiens qualifiés, tandis que le deuxième est axé sur la satisfaction des besoins et des intérêts socioéconomiques généraux du pays. Tous les permis de travail délivrés en vertu du PTET sont liés à un employeur, tandis que ceux délivrés en vertu du PMI sont ouverts ou liés à un employeur. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la page [Travailler au Canada de façon temporaire](#).

Par ailleurs, les étudiants étrangers peuvent travailler sans permis de travail dans certaines circonstances. Par exemple, les étudiants étrangers inscrits à temps plein dans un établissement d'enseignement désigné dans le cadre d'un programme d'études postsecondaires d'une durée d'au moins six mois peuvent travailler hors campus sans permis de travail. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la page [Travailler hors campus à titre d'étudiant étranger](#).

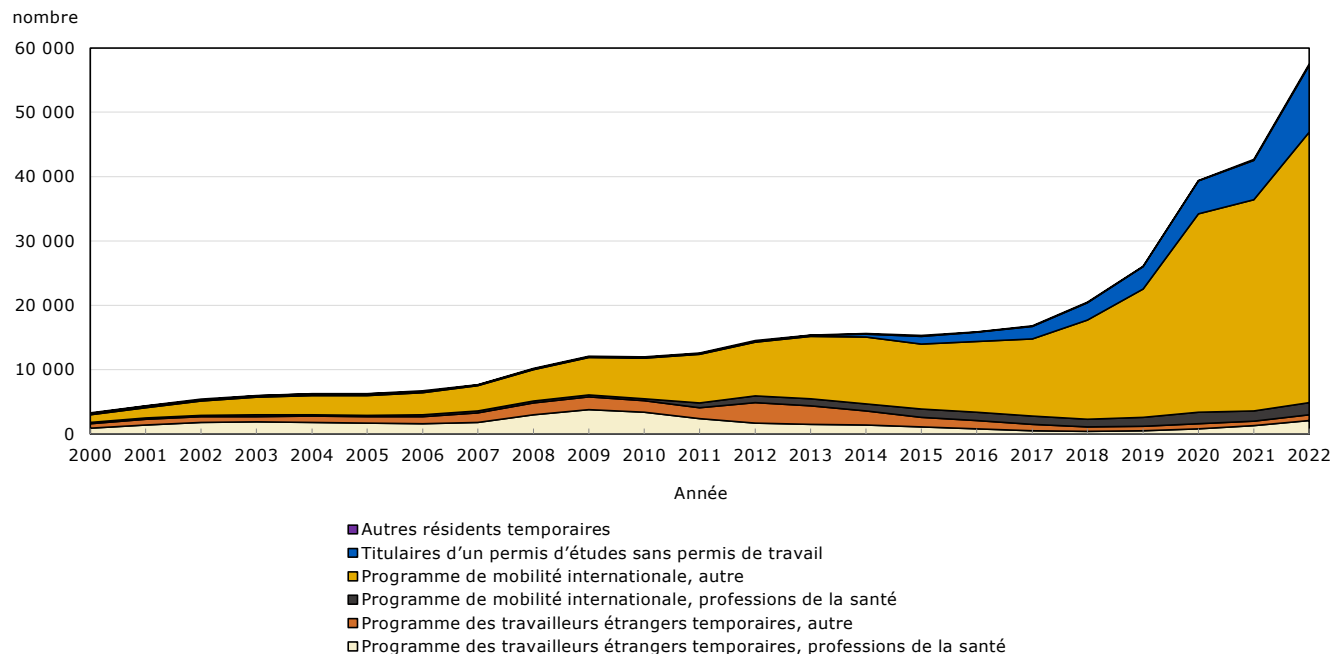
Parmi les TET en emploi dans le secteur des soins de santé, les professions de la santé courantes du PTET comprennent les infirmières autorisées, les médecins, ainsi que les aides-infirmiers, aides-soignants et préposés aux bénéficiaires. De plus, certains titulaires de permis du PTET travaillant dans le secteur des soins de santé n'étaient pas des professionnels de la santé, comme les fournisseurs de services de garde en milieu familial.

À titre de comparaison, de nombreux titulaires de permis du PMI travaillant dans le secteur des soins de santé possédaient des permis de travail ouverts délivrés, par exemple, à des étudiants étrangers admissibles (pendant les études et après l'obtention du diplôme), à des demandeurs d'asile ou à des participants en vertu d'ententes d'échanges réciproques de jeunes.

Selon le type de permis qu'ils possédaient au cours de l'année, les TET du secteur des soins de santé peuvent être classés de façon générale dans six groupes mutuellement exclusifs : 1) les titulaires d'un permis de travail du PTET lié à une profession de la santé, 2) les titulaires d'un permis de travail du PTET lié à une autre profession, 3) les titulaires d'un permis de travail du PMI lié à une profession de la santé, 4) les titulaires d'un permis de travail du PMI lié à une profession dans un domaine autre que celui de la santé ou à une profession non précisée (permis de travail ouvert), 5) les titulaires d'un permis d'études³ et 6) les autres résidents temporaires.

3. Les titulaires d'un permis d'études possédant également un permis de travail au cours de la même année sont traités comme des titulaires d'un permis de travail.

Graphique 2
Nombre de travailleurs étrangers temporaires par programme, 2000 à 2022



Source : Statistique Canada, Fichier des résidents non permanents et Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre.

Comme le présente le graphique 2, la croissance globale du nombre de TET travaillant dans le secteur des soins de santé est en grande partie attribuable aux titulaires de permis de travail du PMI dont les permis n'étaient pas limités à des professions dans le domaine de la santé. Les estimations du Recensement de 2021 indiquent qu'environ 60 % des TET du secteur des soins de santé exerçaient des professions du domaine de la santé, ce qui sous-entend que de nombreux titulaires d'un permis de travail ouvert exerçaient des professions du domaine de la santé.

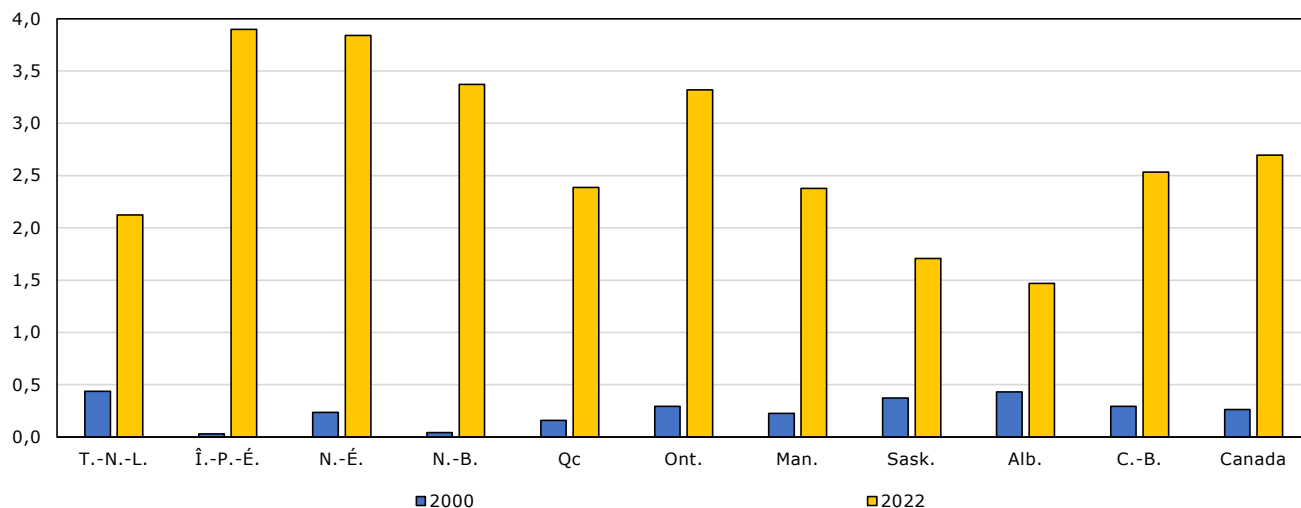
La répartition des programmes des TET variait entre les trois sous-secteurs des soins de santé. Au cours des années 2000, la majorité des TET travaillant dans des hôpitaux possédaient un permis de travail lié à une profession dans le domaine de la santé, mais leur proportion a diminué rapidement au cours de la décennie suivante. En 2022, les titulaires d'un permis de travail lié à une profession dans le domaine de la santé représentaient 16 % des TET travaillant dans des hôpitaux. En revanche, la majorité des TET des services de soins de santé ambulatoires et des établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes n'avaient pas de permis de travail lié à une profession dans le domaine de la santé, en particulier ce dernier groupe, où les personnes sans permis de travail lié à une profession de la santé représentaient 80 % ou plus des TET pendant presque toutes les années examinées.

Les travailleurs étrangers temporaires représentaient une part croissante des travailleurs du secteur des soins de santé dans toutes les provinces

En 2022, quatre provinces enregistraient une proportion plus élevée de TET dans le secteur des soins de santé que la moyenne nationale (2,7 %) : l'Île-du-Prince-Édouard (3,9 %), la Nouvelle-Écosse (3,8 %), le Nouveau-Brunswick (3,4 %) et l'Ontario (3,3 %). La proportion de TET dans le secteur des soins de santé était relativement faible en Saskatchewan (1,7 %) et en Alberta (1,5 %) [graphique 3].

Graphique 3
Pourcentage de travailleurs étrangers temporaires dans l'effectif du secteur des soins de santé, Canada et provinces, 2000 et 2022

pourcentage



Source : Statistique Canada, Fichier des résidents non permanents et Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre.

Alors que la population des TET dans le secteur des soins de santé a considérablement augmenté dans toutes les provinces depuis le nouveau millénaire, la répartition géographique est devenue plus concentrée. En 2000, 39 % des TET du secteur des soins de santé occupaient un emploi en Ontario, 13 %, en Alberta, 15 %, au Québec, 16 %, en Colombie-Britannique, et les 17 % restants étaient répartis dans d'autres régions. En 2022, 43 % des TET du secteur travaillaient en Ontario, 26 %, au Québec, et 13 %, en Colombie-Britannique. Parallèlement, la proportion de TET en Alberta a diminué de façon marquée au fil des ans et représentait 4 % des TET travaillant dans le secteur des soins de santé à l'échelle nationale.

En ce qui concerne les sous-secteurs, en 2022, 76 % des TET dans les établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes, 84 % des TET dans les services de soins de santé ambulatoires et 93 % des TET dans les hôpitaux étaient en emploi dans les trois plus grandes provinces du Canada : le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique. De plus, 52 % des TET en emploi dans les services de soins de santé ambulatoires se trouvaient en Ontario. En revanche, 46 % des TET en emploi dans les hôpitaux se trouvaient au Québec.

La répartition selon le pays d'origine des travailleurs étrangers temporaires a considérablement changé depuis 2000

En 2000, 59 % des TET du secteur des soins de santé provenaient de 10 pays⁴, et le pays d'origine le plus courant était les Philippines (15 %). Au cours des 20 années suivantes, la répartition des principaux pays d'origine a changé.

Le nombre de travailleurs philippins a augmenté rapidement, passant d'environ 500 en 2000 à plus de 4 000 en 2012 et en 2013, ce qui représente 32 % du nombre total de TET. Notamment, 46 % des TET dans les services de soins de santé ambulatoires provenaient des Philippines au cours de ces années.

4. En 2000, les 10 principaux pays étaient les États-Unis, la France, le Royaume-Uni, le Nigeria, l'Afrique du Sud, le Japon, les Philippines, l'Inde, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Les 10 principaux pays en 2022 étaient Haïti, le Brésil, la France, le Nigeria, le Cameroun, la République démocratique du Congo, l'Iran, la Chine, les Philippines et l'Inde.

Le nombre de travailleurs de la santé philippins a diminué de façon marquée par la suite, mais s'est redressé pendant la pandémie, atteignant 6 100 en 2022.

Dans les années 2000, les travailleurs indiens représentaient environ 3 % à 4 % des TET. Au cours de la décennie suivante, toutefois, leur nombre a plus que décuplé et a dépassé celui des travailleurs philippins en 2017. En 2022, près de 15 000 travailleurs indiens étaient en emploi dans le secteur des soins de santé, représentant 32 % des TET dans les services de soins de santé ambulatoires, 14 % des TET dans les hôpitaux et 25 % des TET dans les établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes.

La majorité des travailleurs étrangers temporaires du secteur des soins de santé ont obtenu la résidence permanente

En 2023, 58 % des TET ayant travaillé dans le secteur des soins de santé entre 2000 et 2022 avaient obtenu la résidence permanente au Canada. Les TET des pays en développement enregistraient généralement des taux de transition vers la résidence permanente plus élevés que ceux des autres régions. Par exemple, 77 % des travailleurs philippins et 57 % des travailleurs indiens avaient obtenu le statut de résident permanent en 2023, comparativement à 43 % des travailleurs français.

Parmi les nouveaux TET (définis comme étant en emploi au Canada pour la première fois) au cours de la période d'étude, plus du quart ont acquis la résidence permanente dans les deux ans suivant leur premier emploi dans le secteur des soins de santé (tableau 1).

Le taux cumulatif de transition vers la résidence permanente a augmenté pour les cohortes plus récentes. Par exemple, 63 % des nouveaux TET ayant travaillé dans le secteur des soins de santé entre 2000 et 2004 sont devenus résidents permanents dans les 15 ans suivant leur premier emploi, tandis que ce même taux de transition a été atteint en sept ans pour les TET arrivés entre 2005 et 2014.

Tableau 1

Taux cumulatif de transition vers la résidence permanente chez les nouveaux travailleurs étrangers temporaires du secteur des soins de santé selon la cohorte d'arrivée

Année depuis le premier emploi	2000 à 2004	2005 à 2009	2010 à 2014	2015 à 2019	2020 à 2021
	pourcentage				
1	12,5	12,6	9,7	9,0	10,7
2	27,0	29,5	25,7	25,6	26,9
3	40,5	44,8	42,8	45,1	..
4	49,3	53,9	53,6	58,4	..
5	54,5	59,7	59,6	..	..
6	57,3	63,8	62,6	..	..
7	59,0	66,4	64,7	..	..
8	60,1	67,8	65,8	..	..
9	60,8	68,7	66,4	..	..
10	61,4	69,2	..	..	..
11	61,9	69,5	..	..	..
12	62,3	69,7	..	..	..
13	62,5	69,8	..	..	..
14	62,7	69,9	..	..	..
15	63,0	..	..	..	..
	nombre				
nombre de personnes	9 100	13 900	15 000	23 400	17 700

.. indisponible pour une période de référence précise

Source : Statistique Canada, Fichier des résidents non permanents et Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre.

Caractéristiques des résidents permanents ayant déjà travaillé dans le secteur des soins de santé avant leur transition vers la résidence permanente

Parmi les 105 000 TET ayant travaillé dans le secteur des soins de santé et étant devenus résidents permanents au Canada entre 2005 et 2023⁵, environ les trois quarts étaient des femmes. Leur âge moyen a diminué, passant de 36,9 ans pour la cohorte de transition de 2005 à 2009 à 33,3 ans pour ceux devenus résidents permanents entre 2020 et 2021.

Bien que la majorité des TET aient obtenu la résidence permanente dans le cadre de catégories économiques, les volets les plus populaires ont changé au fil du temps. Le Programme des candidats des provinces et la Catégorie de l'expérience canadienne étaient deux des principaux programmes économiques dans le cadre desquels les TET du secteur des soins de santé ont obtenu la résidence permanente au cours de la période. En outre, entre 2005 et 2019, environ le quart des TET ont acquis la résidence permanente dans le cadre du Programme des aides familiaux résidents, même si l'importance de ce programme a diminué par la suite. Par ailleurs, 27 % des TET établis en 2022 et en 2023 l'ont fait dans le cadre du programme Voie d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente, politique à durée limitée entrée en vigueur en mai 2021 et ayant pris fin en novembre 2021 (Gouvernement du Canada, 2022).

Les deux principaux pays d'origine des TET dans le secteur des soins de santé (les Philippines et l'Inde) ont également fourni la majorité des résidents permanents au cours de la période de 2005 à 2023. Les

5. Ce nombre comprend tous les TET ayant travaillé dans ce secteur entre 2000 et 2022, qu'ils aient été titulaires d'un premier permis ou non.

Philippines représentaient plus de 30 % des TET ayant acquis la résidence permanente entre 2005 et 2014, tandis que plus du quart des personnes devenues résidentes permanentes entre 2020 et 2023 étaient des Indiens.

Tableau 2

Caractéristiques à l'admission des anciens travailleurs étrangers temporaires dans le secteur des soins de santé

	2005 à 2009	2010 à 2014	Cohorte d'arrivée		
			2015 à 2019	2020 à 2021	2022 à 2023
			nombre		
Nombre de personnes	10 800	19 100	27 800	19 700	27 300
			années		
Âge moyen à l'immigration	36,9	36,5	35,5	33,3	33,9
			pourcentage		
Proportion de travailleuses	75,1	76,1	75,0	73,7	72,1
Catégorie d'immigrants					
Catégorie économique	68,6	75,2	78,8	69,9	72,3
Catégorie de l'expérience canadienne	0,7	10,6	18,7	33,6	10,8
Programme des aides familiaux résidents	26,4	26,3	23,5	0,6	0,5
Programme des candidats des provinces	16,4	24,2	21,3	14,1	15,8
Voie d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente	...	...	...	...	26,9
Autres catégories économiques	25,1	14,2	15,4	21,7	18,3
Regroupement familial	13,0	9,1	12,2	7,7	7,4
Réfugiés	12,4	10,9	5,1	10,3	10,2
Autres catégories	6,1	4,8	3,8	12,2	10,1
Profession prévue à l'admission					
Professions de la santé	23,2	26,1	18,4	19,3	19,8
Autres professions	76,8	73,9	81,6	80,7	80,2
Région d'origine (pays de naissance)					
Amérique du Nord, du Sud et centrale	14,2	15,5	11,7	12,9	13,4
Haïti	1,3	6,2	2,7	3,9	4,6
Europe	14,4	11,9	12,6	9,7	8,1
France	3,0	3,2	4,5	4,5	5,0
Afrique	22,7	16,0	15,3	27,3	28,5
Nigeria	4,1	3,8	5,4	14,5	10,6
Asie	47,1	55,3	59,2	49,2	49,5
Chine	3,4	4,1	5,4	4,8	2,8
Philippines	30,2	36,0	28,1	7,2	9,3
Inde	3,6	7,1	16,9	27,0	27,5
Océanie	1,6	1,3	1,3	0,9	0,4

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Tous les anciens travailleurs étrangers temporaires ont travaillé dans le secteur des soins de santé entre 2000 et 2022 et ont été admis au Canada entre 2005 et 2023.

Source : Statistique Canada, Fichier des résidents non permanents et Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre.

La plupart des travailleurs étrangers temporaires possédant un permis de travail lié à une profession dans le domaine de la santé sont demeurés dans le même secteur après leur transition vers la résidence permanente

Environ les deux tiers des TET qui travaillaient dans le domaine de la santé sont demeurés dans ce secteur un an après l'obtention de la résidence permanente; ce taux de maintien en emploi est demeuré supérieur à 50 % cinq ans plus tard. Toutefois, le taux de maintien en emploi dans l'industrie variait entre les types de programmes. Comme le montre le graphique 4, les TET possédant un permis de travail lié à une profession dans le domaine de la santé enregistraient un taux élevé de maintien en emploi dans l'industrie. Un an après l'obtention de la résidence permanente, au moins 80 % d'entre eux sont demeurés dans le secteur des soins de santé. Ce taux était toujours supérieur à 75 % à la cinquième année (cohorte de 2010 à 2014) et est demeuré autour de 65 % à la dixième année (cohorte de 2005 à 2009) après l'obtention de la résidence permanente.

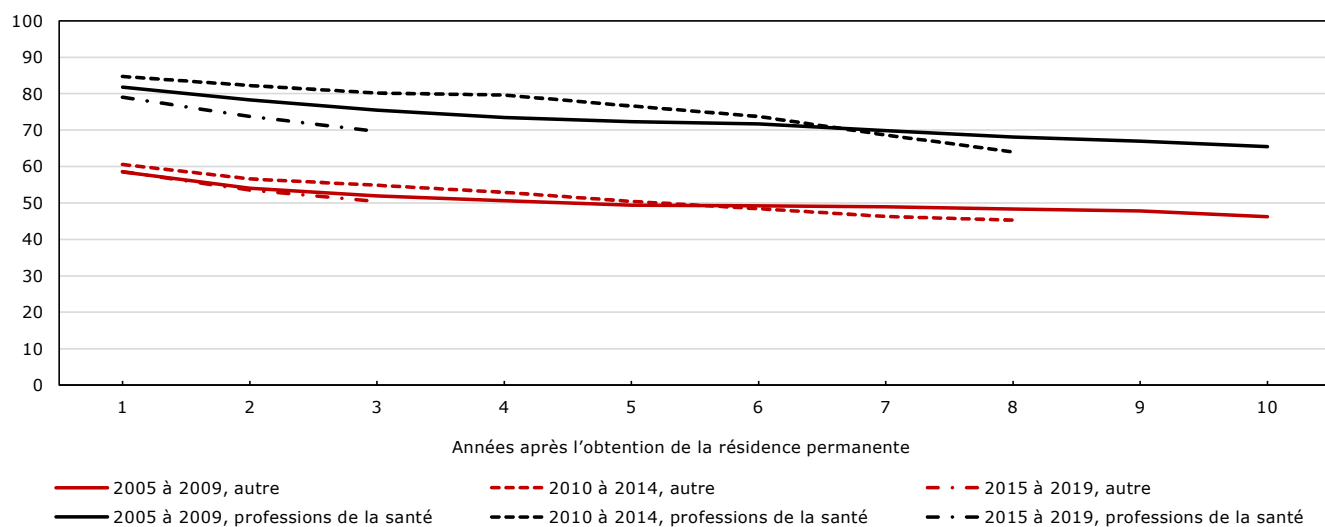
En revanche, les TET du secteur des soins de santé provenant d'autres programmes de résidents temporaires enregistraient des taux de maintien en emploi dans l'industrie relativement plus faibles après leur transition vers la résidence permanente. Un an après leur transition, environ 60 % sont demeurés dans le secteur des soins de santé; ce taux était inférieur à 50 % cinq ans plus tard.

Parmi ceux ayant quitté le secteur des soins de santé après avoir obtenu la résidence permanente, certains peuvent avoir intégré d'autres industries ou avoir quitté le marché du travail. Les données utilisées dans la présente étude ne contiennent pas suffisamment de renseignements sur la population active, comme la profession particulière ou le taux de salaire, pour mieux comprendre la dynamique de l'emploi.

Graphique 4

Taux de maintien en emploi dans le secteur des soins de santé après la transition vers la résidence permanente selon la cohorte d'admission et la profession

pourcentage



Notes : Tous les anciens travailleurs étrangers temporaires ont travaillé dans le secteur des soins de santé entre 2000 et 2018 et ont été admis au Canada entre 2005 et 2019. La profession « autre » comprend les travailleurs étrangers temporaires ayant un emploi hors du domaine de la santé ou dont la profession n'est pas précisée.

Source : Statistique Canada, Fichier des résidents non permanents et Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre.

Résumé

À l'aide d'une base de données administratives intégrées, la présente étude permet d'examiner le nombre de TET ayant travaillé dans le secteur des soins de santé du Canada entre 2000 et 2022, leur répartition selon le type de permis, leur transition vers la résidence permanente et leur maintien en emploi dans le secteur.

Le nombre de TET travaillant dans le secteur des soins de santé a considérablement augmenté depuis le nouveau millénaire, passant de 3 200 en 2000 à 57 500 en 2022. La répartition des types de programmes chez les TET du secteur des soins de santé a également varié au fil du temps. Au début des années 2000, la plupart des TET possédaient un permis de travail lié à une profession dans le domaine de la santé, mais les titulaires d'autres permis de travail dans le cadre du PMI sont devenus plus importants au fil du temps. De plus, la répartition des TET entre les sous-secteurs des soins de santé a également varié au fil du temps. Au cours des années 2000, près de 40 % des TET du secteur des soins de santé travaillaient dans des hôpitaux; toutefois, depuis 2019, plus de 40 % d'entre eux travaillent dans des établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes.

Il convient de noter que certains TET sans permis de travail lié à une profession dans le domaine de la santé peuvent travailler dans ce domaine. Par ailleurs, tous les TET du secteur des soins de santé n'occupaient pas des postes liés à la santé. Par conséquent, limiter l'analyse aux titulaires de permis de travail ayant une profession précise liée à la santé entraînerait la sous-estimation de l'incidence globale des TET sur le secteur des soins de santé.

Les TET indiens ont graduellement remplacé les travailleurs philippins en tant que plus importante main-d'œuvre étrangère dans le secteur des soins de santé au Canada, et le rôle de certains pays d'origine traditionnels a diminué. Parallèlement, la concentration géographique des TET en soins de santé est devenue plus prononcée au fil du temps; la majorité se trouvait dans les plus grandes provinces : l'Ontario, la Colombie-Britannique et le Québec.

La viabilité à long terme des TET en tant que source de main-d'œuvre stable dépend de deux facteurs : le nombre de travailleurs acquérant la résidence permanente et le pourcentage de ceux continuant de travailler dans le secteur après l'obtention de la résidence permanente. La présente étude révèle que les récentes cohortes de TET enregistraient des taux de transition vers la résidence permanente plus élevés que ceux des cohortes précédentes, mais les récents changements de politique de résidence permanente peuvent avoir eu une incidence positive sur le taux de transition. Après la transition vers la résidence permanente, les TET possédant un permis de travail lié à une profession dans le domaine de la santé enregistraient des taux de maintien en emploi dans le secteur plus élevés que ceux des TET n'ayant pas de permis de travail lié à une profession dans le domaine de la santé.

Données

Les données sur les résidents temporaires proviennent du Fichier des résidents non permanents, qui contient des renseignements sur tous les résidents temporaires ayant reçu un permis temporaire (à l'exclusion des permis de visiteur) pour entrer au Canada entre 1980 et 2023. Les renseignements sur l'emploi sont obtenus en couplant ce fichier au Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre, qui contient actuellement les données des particuliers tirées des fichiers administratifs T1 et T4 jusqu'à 2022.

Bibliographie

Gouvernement du Canada. (2022). [Politiques d'intérêt public temporaires : Voie d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente](#). Consulté le 8 octobre 2024.

Gouvernement du Canada. (2023). [Le Canada annonce un nouveau volet d'immigration pour les travailleurs de la santé](#)

Gouvernement du Canada. (2024a). [L'immigration, ça compte pour les soins de santé](#)

Gouvernement du Canada. (2024b). [Plan des niveaux d'immigration 2025-2027](#)

Lu, Y. et F. Hou (2023). [Travailleurs étrangers au Canada : répartition de l'emploi rémunéré selon le secteur](#). *Rapports économiques et sociaux* 3(12), p. 1 à 7.

Statistique Canada. (2024a). [Tableau 14-10-0442-01 Postes vacants, employés salariés, taux de postes vacants et moyenne du salaire horaire offert selon le sous-secteur de l'industrie, données trimestrielles non désaisonnalisées](#)

Statistique Canada. (2024b). [Tableau 14-10-0412-01 Employés travaillant à temps supplémentaire \(hebdomadaire\) selon la profession, données annuelles](#)